

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2021

**Date d'envoi de la convocation : 31 mars 2021**  
**Nombre de Conseillers en exercice : 90**  
**Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 63**  
**Nombre de Procurations : 17**  
**Nombre de Votants : 80**

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geoffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Jonathan VION, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Michel BOULEY, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Guy DROMARD, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

**Suppléants :** Mme Catherine TIXIER, (suppléante de M. Yves PYS – CHANGE),  
M. Thierry DUBUISSON (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),  
M. Michel PERDRIER (suppléant de M. Pierre BROUANT - CORGENGOUX),  
M. Michel ROY (suppléant de M. Marc DENIZOT – CORMOT-VAUCHIGNON),  
M. Michel GIEN (suppléant de M. Pascal MALAQUIN – MELOISEY),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Carole BERNHARD à M. Raphaël BOUILLET,  
Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Pierre BOLZE,  
M. Jean-François CHAMPION à M. Alain SUGUENOT,  
M. Thibaut GLOAGUEN à M. DAHLEN,  
Mme Virginie LONGIN à Mme BRAVARD,  
Mme Olivia PUSSET à M. Pierre BOLZE,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Charlotte FOUGERE,  
M. Philippe ROUX à M. Xavier COSTE,  
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT à Mme JEUNET-MANCY,  
M. Sébastien LAURENT à M. Vittorio SPARTA,  
M. Gérard NAIRAT à Mme Patricia ROSSIGNOL,  
Mme Estelle BRUNAUD à Mme Virginie LEVIEL,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Jean-Christophe VALLET,  
M. Jean-Pascal MONIN à Mme Laurence BROCHOT,  
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,  
M. Gérard GREFFE à Mme Céline DANCER,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Gérard ROY, Eric MONNOT, Bernard REPOLT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT

**Secrétaire :** M. Alexis FAIVRE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le huit février deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 35. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Alexis FAIVRE est désigné secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2021**

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 voix contre,**

- ADOPTE le compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 février 2021.

## **RAPPORTS HORS COMMISSION**

### **Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du Président.

### **Rapport n° 2 – Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les évolutions statutaires du Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Dheune (SMABVD), telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer tout document afférent.

### **Rapport n° 3 – Modification du Règlement intérieur**

*(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la modification du règlement intérieur, et plus précisément la rédaction de l'article 4.

## **RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS**

### **Rapport n° 4 – Gestion des Ressources Humaines**

***(Rapporteur : M. Denis THOMAS)***

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- PREND ACTE du Tableau des effectifs des agents au 31 décembre 2020,
- APPROUVE les différentes évolutions de postes, liées à l'évolution des carrières des agents,
- APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation –CAP Petite Enfance,
- SE PRONONCE favorablement sur les modalités de remboursement des frais d'agent bénéficiant d'ordres de mission permanents,
- DECIDE la mise en place d'astreintes de décision, afin d'assurer la maintenance des installations du site de la Baignade naturelle de MONTAGNY,
- APPROUVE la mise en œuvre d'une indemnité forfaitaire de changement de résidence,
- ADOPTE le règlement intérieur d'attribution des titres-restaurant,
- APPROUVE la mise à disposition d'un agent au profit de l'Union régionale Interprofessionnelle CFDT,
- APPROUVE les modalités de remboursements des frais d'hébergement et de restauration engagés par les agents lors de leurs déplacements temporaires
- AUTORISE le Président à signer tout document et effectuer toute démarche afférente, à l'ensemble des délibérations prises à cet effet.

### **Rapport n° 5 – Fonds Régional des Territoires – Extension du dispositif de soutien aux TPE-PME**

***(Rapporteur : M. Michel QUINET)***

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le dispositif de prolongation d'aides exposé ci-avant,
- AUTORISE le Président ou Représentant à signer l'avenant avec la Région, joint à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son représentant à inscrire les crédits nécessaires au BP et à reporter sur l'exercice 2021 les sommes non consommées lors de l'exercice précédent,
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et toutes formalités relatives à la mise en œuvre de ce dossier.

### **Rapport n° 6 – Agrément de cessions de terrains – ZODEM des Maladières**

***(Rapporteur : M. Michel QUINET)***

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions,**

- DONNE son agrément à la vente des lots 16 à 30 et des lots 62 et 63 de la copropriété située sur la parcelle cadastrée section CD numéro 469 de la zone d'activité MALADIERES, appartenant à la SCI PCV MALADIERES, au profit de la SCI L'AGE D'OR MALADIERES,
- DONNE son agrément à la vente des parcelles cadastrées section CD numéros 352, 546 et 547 de la zone d'activité MALADIERES, appartenant à la SAS MAT-IMMO-BEAUNE, au profit de la SAS BEAUNE DISTRIBUTION,
- PRECISE que les conditions à laquelle cette cession doit avoir lieu, qui sont énoncées par le cahier des charges de cessions de terrains et rappelés dans la présente délibération, seront mentionnées dans les actes authentiques de vente,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces cessions.

**Rapport n° 7 – Création d'une voie douce entre BEAUNE et SAVIGNY-LES-BEAUNE**

*(Rapporteurs : M. Jean-Christophe VALLET – Michel QUINET)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le programme d'aménagement d'une voie douce entre BEAUNE et SAVIGNY-LES-BEAUNE,
- APPROUVE le plan de financement suivant pour la première phase de travaux
  - Dépense subventionnable ..... 790 000 € H.T.
  - Subvention : Conseil Régional de Bourgogne ..... 395 000 €
  - Autofinancement ..... 395 000 €
- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les différentes subventions, et à signer tous les documents liés à ce dossier dans le cadre du déroulement de l'opération et à engager les sommes afférentes

**Rapport n° 8 – Convention de vente d'eau avec le Grand Chalon fixant les conditions de fourniture d'eau au secteur du Centre thermal de SANTENAY**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions,**

- APPROUVE la convention de fourniture d'eau potable en gros à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon,
- APPROUVE les tarifs de fourniture d'eau potable spécifiques à la zone concernée,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer la convention ainsi que tout acte relatif à ce dossier, et effectuer toute démarche afférente.

**Rapport n° 9 – Alimentation de la STEP de SAINT-ROMAIN : Convention de prise en charge du SMAEP D'ARNAY-LE-DUC pour l'extension du réseau AEP**

*(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 79 voix pour et 1 voix contre,**

- APPROUVE la convention, annexée à la présente délibération, avec le Syndicat des Eaux d'ARNAY le DUC pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer ladite convention et tout document contractuel à intervenir.

**Rapport n° 10 – Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et adhésion à la démarche territorialisée du SMET 71**

*(Rapporteur : M. Xavier COSTE)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DECIDE de mettre en œuvre l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- EMET un avis favorable sur la démarche territoriale pilotée par le SMET71 pour la création d'un centre de tri à Torcy intégrant l'extension des nouvelles consignes de tri,
- AUTORISE le SMET71 à déposer un dossier de cohérence territoriale dans le cadre des appels à projets de CITEO phase 4,
- DECIDE d'apporter, dès la mise en service du centre de tri de TORCY, l'ensemble des tonnages d'emballages du territoire,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à déposer un dossier de candidature à l'appel à projet CITEO phase 5 pour le passage en extension des consignes de tri,
- DECIDE de modifier les schémas de collecte lors du passage à l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur un modèle « fibreux/non fibreux »,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document afférent.

**Rapport n° 11 – Renouvellement des conventions avec les eco-organismes pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (OCADE3E)**

*(Rapporteur : M. Xavier COSTE)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le renouvellement des conventions avec l'éco-organisme coordinateur, OCAD3E et l'éco-organisme rattaché, ECOSYSTEM, jointes à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer les conventions et leurs éventuels avenants, ainsi que tout document, le cas échéant.

**Rapport n° 12 – Signature des conventions de préfinancement de l’Aide Réno par SOLIHA et PROCIVIS**

*(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l’unanimité**

- APPROUVE les conventions à conclure avec SOLIHA et PROCIVIS, jointes à la présente délibération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec PROCIVIS BSA et SOLIHA 25 21 90 et leurs éventuels avenants, ainsi que tout document, le cas échéant,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers.

**Rapport n° 13 – Compte de gestion 2020**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- APPROUVE le compte de gestion 2020, tel qu’il est présenté,
- NOTE que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d’Agglomération.

**Rapport n° 14 – Compte Administratif 2020**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 76 voix pour et 4 abstentions,**

- APPROUVE les résultats du Compte Administratif, tels que présentés,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs de l’exercice.

**Rapport n° 15 – Affectation des résultats 2020**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions,**

- APPROUVE par budget l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2020.

**Rapport n° 16 – Taux de fiscalité**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 76 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention,**

- DECIDE de fixer les taux de fiscalité locale, pour l'année 2021, comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	22,19 %
- Taxe d'habitation	8,29 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	1,8 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,17 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	
<u>Zone 1</u> : Communes du Pays Beaunois	9,90 %
<u>Zone 2</u> : BEAUNE	6,25 %
- Versement Transport	0,60 %

**Rapport n° 17 – Fixation des Tarifs**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte les différentes tarifications dans les conditions récapitulées en annexe à la présente aux délibérations prises à cet effet.

**Rapport n° 18 – Accompagnement aux Associations et organismes partenaires**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'attribution des subventions allouées aux différentes associations, selon le détail annexé,
- PREND ACTE des montants prévisionnels des contributions, détaillés dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la reconduction des adhésions forfaitaires, détaillés dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux écoles de musique.

**Rapport n° 19 – Budget Primitif 2021**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 75 voix pour et 5 abstentions,**

- ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs de 2021 présentés ci-dessus, les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

**Rapport n° 20 – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP)**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, par 78 voix pour et 2 abstentions,**

- APPROUVE les créations, modifications et clôtures des APCP telles que détaillées dans la délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 21 – Provisions pour risque d'impayés**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les constitutions et reprises de provisions pour risques présentées dans la délibération prise à cet effet.

**Rapport n° 22 – Budget transport : Reprise de l'ensemble des recettes d'investissements liées à l'octroi d'avances remboursables en section de fonctionnement**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de reprendre la recette d'investissement d'un montant de 205 737€ en section de fonctionnement sur le budget transport,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer tout document et à effectuer toute démarche afférents.

**Rapport n° 23 – Tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

*(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)*

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



- APPROUVE les modifications instaurées par les dernières lois de finances 2020 et 2021, pour les tarifs de la taxe proportionnelle applicable aux meublés de tourisme sans classement,
- APPROUVE le règlement qui fixe les modalités de recouvrement et les tarifs de la taxe de séjour, annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant, à signer tout document afférent.

**Rapport n° 24 – Attribution de compensations : compétence eaux pluviales urbaines**

***(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)***

**Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le montant des attributions de compensation, pour chaque Commune, tel que présenté dans le tableau joint,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche afférents.

***Affiché le 16 Avril 2021***